



Délégation Bretagne

Préparation à l'examen professionnel d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (avancement de grade)

Catégorie C

Date prévisionnelle de l'examen professionnel	22 janvier 2026
Centre(s) de gestion organisateur(s) à contacter pour l'inscription à l'examen professionnel	CDG22 - CDG29 - CDG35 - CDG56

Pour connaître les conditions précises d'inscription, les dates d'inscription et le contenu des épreuves, consulter le site internet du centre de gestion.

L'inscription à un concours ou un examen est indépendante de l'inscription à la préparation. Cette démarche doit être effectuée personnellement par l'agent auprès de l'organisme organisateur (Centre de gestion).

Modalités d'accès à la préparation

Pour être prise en compte, toute inscription doit être validée par l'autorité territoriale.

L'éligibilité de l'agent au concours ou à l'examen professionnel envisagé est à vérifier par la collectivité ou l'agent auprès du Centre de gestion organisateur avant l'inscription à la préparation.

La préparation est ouverte à tous les agents inscrits. Néanmoins un **test d'orientation obligatoire** permettra à l'agent de se situer par rapport aux exigences attendues et déterminera le **parcours de formation préconisé** pour l'agent : **entrée directe en préparation**, ou suivi d'une **formation tremplin**, ou orientation préalable vers un **autre parcours**.

Organisation de la préparation

Date limite d'inscription à la préparation	15 octobre 2024
Test d'orientation organisé en PRESENTIEL	14 novembre 2024 pour les agents du 22, du 29 et du 35, 13 novembre 2024 pour les agents du 56. matin (français) et après-midi (maths)
Si orientation en formation tremplin avant la préparation	Mars à juin 2025 (5 à 17 jours)
Calendrier de la préparation	Septembre 2025 à janvier 2026
Durée et lieu(x) de la formation	13 jours - Départemental

Les modules de formation

Méthodologie et entraînement épreuve écrite	6 jours
Apports de connaissances	5 jours
Entretien avec le jury	2 jours

Coûts de formation

La délégation Bretagne assure la prise en charge de l'organisation pédagogique et matérielle des formations de préparations aux concours et examens professionnels.

Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge du stagiaire ou de sa collectivité.

Contacts au Cnfpt :

Inscription, test, tremplin :
Préparation :

nathalie.pillier@cnfpt.fr
anita.monneray@cnfpt.fr